

ANNEXE C GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

ENTREPRISE :

DATE :

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :

1. Exigences obligatoires			Conforme
1.1	Présentation de l'offre	<p>Un (1) document en format PDF Adobe® est soumis par voie électronique à l'adresse électronique indiquée à l'article 6.3 et reçu au plus tard le 2 mars 2010 à 14 h.</p> <p>Les offres doivent être soumises par courriel à l'adresse suivante :</p> <p style="padding-left: 40px;">Corporation commerciale canadienne Unité de réception des soumissions – Marchés émergents et en développement 50, rue O'Connor, bureau 1 100 Ottawa (Ontario) K1A 0S6 Projet de la CCC : 100682- Matériel informatique et de bureau pour les Commissions du Sud-Soudan/Nord-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (CSSDDR) Courriel : patricia.daigneault@ccc.ca</p>	
1.2	Respect des spécifications techniques	Les spécifications techniques énoncées à l'Annexe A sont satisfaites.	
1.3	Admissibilité du soumissionnaire	Le soumissionnaire a un bureau au Soudan ou dans un autre pays d'Afrique.	
1.4	Tableau de prix rempli	Le tableau de prix dûment rempli, avec les montants en dollars canadiens (CAD) et en dollars américains (USD), est soumis (Annexe D) et signé par un représentant autorisé du fournisseur.	
1.5	Documents financiers	Les documents financiers exigés à l'article 15.1 de la DS sont soumis.	
1.6	Lettre d'offre et attestation du soumissionnaire	L'Annexe E dûment remplie est soumise avec la signature d'un représentant autorisé du soumissionnaire.	
1.7	Statut juridique et type d'entité	Les documents confirmant le statut juridique et le type de personne morale du soumissionnaire sont soumis suivant l'article 8.1 de la DS.	
1.8	Liste de vérification de la proposition	La liste de vérification de la proposition (Annexe F) est soumise.	

N°	Objet	Exigence	Score/Note maximale
2. Exigences cotées			
2.1	Coûts	<p>Coûts – Les points seront accordés sur la base de l'évaluation du total partiel du prix de chaque article figurant dans le tableau de prix, de la façon suivante :</p> <p>Les prix en dollars américains seront convertis en dollars canadiens au taux de change déterminé le 2 mars 2010 à midi par la Banque du Canada (http://bankofcanada.ca/fr/index.html). Le total partiel pour chaque prix servira à déterminer les points accordés, qui seront ensuite additionnés pour arriver au score total :</p> <p>L'offre conforme la plus basse recevra 60 points; les autres soumissionnaires conformes se verront allouer des points selon la formule suivante : l'offre la plus basse divisée par leur offre multipliée par 60. Par exemple :</p> <p>Si deux offres sont conformes, une totalisant 100 000 USD et l'autre, 150 000 USD, l'offre la plus basse de 100 000 USD recevra 80 points. La seconde offre se verrait attribuer le nombre de points suivants :</p> <p>100 000 \$/150 000 \$ x 60 points = 0,67 x 60 points = 40,2 points</p>	<p>Exigence cotée : /60</p>
2.2	Expérience antérieure	<p>Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition de la documentation décrivant en détail deux (2) expériences probantes de la fourniture de matériel similaire à Juba, au Soudan, ou dans un pays comparable d'Afrique.</p> <p>Ces exemples doivent se rapporter directement au présent projet en ce qui concerne les objectifs à remplir et comprendre, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une brève description du projet, de son objet, de sa valeur et de sa durée; • une démonstration de l'expertise et de la connaissance des réseaux de transitaires et de logistique dans les pays d'Afrique méridionale; • une expertise de l'importation et de l'obtention de permis pour du matériel informatique et de bureau dans les pays d'Afrique méridionale; • une indication claire de l'expérience pertinente acquise, qui serait aussi un atout, dans l'exécution des présentes exigences; • une description des activités de contrôle des échéanciers et de gestion du projet qui ont été réalisées pour assurer la livraison dans les temps; • des accomplissements, réalisations et contrats notables de l'entreprise; 	<p>Exigence cotée : /30</p>

2.3	Viabilité financière	La capacité du soumissionnaire de financer le projet est déterminée sur la base de l'information financière fournie aux termes de l'article 15.1	Exigence cotée : /10
		TOTAL – EXIGENCES COTÉES	/100

Autres notes: